A la Chambre

Les déclarations de M. Georges BONNET

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La propagande étrangère

M. Xavier Vallat (Ardèche) s'étonne d'avoir appris que le IIIe Reich avait dépensé chez nous, cette année, pour sa propagande une somme de 350 millions de francs. Est-ce vrai ? Si oui, recherchons les coupables ! Si non, poursuivons les calomniateurs !

M. Florimond Bonte déclare que c'est M. de Kérillis, dans l' « Epoque », qui a lancé cette accusation de source américaine. Le groupe communiste a demandé que l'on constitue une commission d'enquête.

M. Xavier Vallat. — J'avais seulement lu « L'Humanité » où l'information américaine était reproduite et commentée. Si elle est exacte, il faut le démontrer. Sinon, il ne faut pas laisser égarer l'opinion publique (appl.).

M. Renaud Jean. — Nous sommes prêts à demander une enquête sur les ressources d'une certaine presse.

M. Candace, président, met fin à cet incident étranger à la discussion budgétaire.

M. Billoux (Bouches-du-Rhône), communiste, dénonce l'importance de la propagande italienne. Il accuse certains journaux du Sud-Est de la France de servir celle-ci.

M. Grenier (Seine), communiste, déclare que la propagande allemande trouve en France de précieux concours.

M. Taittinger demande l'envoi d'un représentant à Burgos

M. Taittinger (Seine) soutient un amendement pour renforcer la représentation diplomatique de la France à l'étranger. Il déplore que la France ne soit pas représentée à Burgos. Elle est, du reste, le seul pays avec l'U.R.S.S. et la Finlande, à ne pas défendre ses intérêts en Espagne nationale et cependant nous avons de grands intérêts français à Bilbao. Nous avons besoin de pyrites pour la défense nationale. Nous avons déjà perdu notre marché en Italie. Allons-nous perdre notre marché en Espagne ?

Etant absents de Burgos, nous ne faisons pas les affaires de la France, car l'Allemagne et l'Italie y sont présentes !

Je ne vous dirai pas, continue M. Taittinger, de retirer notre représentant à Barcelone, mais je vous dis : « Imitez l'Angleterre et tenez compte des faits. Soyons réalistes ! ».

Nous ne nous sommes pas opposés, jadis, à notre représentation auprès de l'U.R.S.S. J'espère que vous nous apporterez bientôt la promesse que la France sera présente partout où il y a à défendre l'intérêt français ! (applaudissements).

M. Taittinger et M. Florimond Bonte échangent ensuite de vives paroles.

M. Pezet (Morbihan) s'associe aux paroles prononcées par MM. Xavier Vallat et Florimond Bonte afin que le Gouvernement recherche l'origine de certaines subventions à une certaine presse.

Le Parlement et les Commissions compétentes, dit M. Pezet, se sont préoccupées de la question. Pourquoi les Gouvernements sont-ils restés sourds à leurs appels ? La propagande doit faire partie de la défense nationale.

M. Pezet montre quelle fut l'importance de la propagande allemande en Autriche et en Tchécoslovaquie.

M. de Tessan (Seine-et-Marne) estime que le budget pour notre propagande est insuffisant pour la défense de nos positions internationales. Le chapitre des œuvres françaises à l'étranger est doté de 96 millions, alors que M. Goebbels dispose d'un milliard, le double du total de notre budget des Affaires étrangères.

M. Sibue (Savoie) demande que le gouvernement fasse surveiller d'un peu plus près les agissements d'étrangers dans sa région.

Le problème des réfugiés

M. Fernand Laurent (Seine) pose la question des réfugiés étrangers en France.

« Nous sommes, dit-il, contre les persécutions de toute minorité. Nos doctrines libérales et chrétiennes les condamnent, mais l'afflux en France des réfugiés sans ressources et qui viennent faire concurrence à nos nationaux pose un problème dont la solution ne peut être qu'internationale. Le député de la Seine lit une proposition de résolution qu'il a déposée sur le bureau de la Chambre.

M. Archimbaud. — La Commission des Affaires étrangères rapportera cette motion.

Le discours de M. Georges Bonnet

M. Georges Bonnet monte à la tribune.

« J'aurai l'occasion, au cours des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement dit le ministre des Affaires étrangères de répondre complètement aux diverses questions qui m'ont été posées. Je me bornerai aujourd'hui à apporter à la Chambre de brèves déclarations.

L'entente franco-britannique

« Le fondement de notre action diplomatique demeure l'entente franco-britannique. Si l'une des deux nations venait à être l'objet d'une agression non provoquée, l'autre ne manquerait pas de se porter à son aide.

C'est ce qu'avait affirmé, le 4 décembre 1936, M. Yvon Delbos, répondant à un discours de M. Eden. C'est ce que je répète aujourd'hui au nom du gouvernement français.

En cas d'agression non provoquée, toutes les forces de la France sur terre, sur mer et dans les airs seront spontanément, immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne. Comment en serait-il autrement, lorsqu'il s'agit de deux nations comme la France et l'Angleterre, dont les relations, suivant l'expression même de M. Neville Chamberlain sont si étroites qu'elles dépassent les simples obligations légales parce qu'elles sont fondées sur l'identité de nos intérêts.

Jamais en tout cas l'entente franco-britannique ne fut plus étroite qu'à présent. A peine le gouvernement actuel était-il constitué que nous partions, le président Daladier et moi pour Londres.

Et, il n'y a pas un mois, M. Chamberlain et lord Halifax étaient à leur tour les hôtes de la France.

Entre ces deux séries d'entretiens où se manifesta notre accord, la collaboration franco-britannique n'a failli ni un jour ni une heure ni dans sa continuité ni dans son objet : Le maintien de la paix générale, que M. Chamberlain a personnellement défendu avec une énergie qui lui a valu l'admiration et la gratitude de tous les peuples de tous les pays.

L'entente franco-britannique étant posée il s'agissait de rendre les relations de la France avec les nations voisines aussi confiantes et aussi cordiales que possible.

La déclaration franco-allemande

La déclaration commune que le chancelier Hitler et M. Neville Chamberlain avaient signée à Munich a trouvé son prolongement naturel dans l'accord signé à Paris par M. von Ribbentrop et moi-même. Elle marque que les bonnes relations de la France et de l'Allemagne sont la condition essentielle de la paix européenne. Elle comporte la reconnaissance solennelle de nos frontières. Elle maintient intactes les relations particulières de chacun des gouvernements avec les tierces puissances. Elle stipule que la France et l'Allemagne se consulteront dans tous les cas où une question intéressant ces deux pays viendrait à susciter des difficultés internationales.

Il y a là un acte dont personne ne peut méconnaître la portée. Aucun d'entre nous ne doute qu'un conflit ne pourrait éclater en Europe dès lors que la France et l'Allemagne y opposeraient l'une et l'autre une même bonne volonté. Il n'y a pas un Français qui ne sente que la paix de l'Europe serait véritablement assurée si la France et l'Allemagne parvenaient à éviter entre elles tout antagoniste et tout malentendu.

Certes, nous sommes loin de prétendre avoir réglé tous les problèmes que l'avenir politique peut poser. Nous croyons avoir efficacement travaillé à cet apaisement des esprits faute duquel les problèmes, les litiges se multiplient et s'envenlment sans cesse.

Les relations avec l'Italie

Nous avons apporté la même volonté de détente de bonne harmonie et de bon voisinage aux rapports franco-italiens. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a marqué son désir de rétablir des relations normales entre l'Italie et la France et de voir disparaître les difficultés et les malentendus susceptibles de séparer l'un de l'autre deux grands peuples qui trouvent dans les liens de la géographie, de la culture et de l'histoire les raisons les plus évidentes de se rapprocher et de s'entendre.

Nous l'avons montré non seulement par des discours, mais par des faits et par des actes. Aussi, avons-nous été surpris des manifestations qui se sont produites, il y a quelques jours, à la Chambre des députés italienne. Il est juste d'indiquer qu'à la suite de la démarche faite par notre ambassadeur à Rome, le gouvernement italien nous a fait connaître qu'il n'entendait pas prendre à son compte ces manifestations, qu'elles ne devaient être considérées en aucune manière comme l'expression de sa politique. Nous avons pris acte.

Mais, messieurs, j'entends répéter devant vous ce que j'ai dit l'autre jour devant votre Commission des affaires étrangères :

La France n'acceptera jamais de céder un pouce de son territoire à l'Italie; toute tentative pour réaliser une telle prétention ne pourrait aboutir qu'à un conflit armé et, lorsque je parle, messieurs, du territoire français, j'y comprends aussi bien, par exemple, la Tunisie et l'ensemble des Etablissements de la Côte des Somalis que la Corse, Nice ou la Savoie. Cette déclaration doit rassurer pleinement les populations qui doivent donc conserver tout leur calme.

L'accueil des réfugiés

Nous avons longuement exposé devant les Commissions toutes les mesures que le gouvernement compte prendre pour régler le problème si émouvant des réfugiés. Nous avons rappelé alors l'effort que nous avons accompli, puisque nous avons recueilli déjà 200.000 réfugiés en France. Nous avons rappelé aussi la nouvelle proposition que nous avons faite à la conférence franco-britannique et qui marquait la bonne volonté de notre pays. Demain sera créé un Comité interconfessionnel qui nous aidera dans notre tâche, notamment en ce qui concerne les enfants, mais nous demandons que tous les pays fassent un effort comparable au nôtre.

Le respect de la non-intervention

En ce qui concerne l'Espagne, nous restons bien entendu, fidèles au principe qui a inspiré la politique de non-intervention. Nous entendons respecter les décisions du plan du Comité de non-intervention de Londres.

Pour l'Espagne sa voisine, sa sœur, la France souhaite la prompte fin de luttes fratricides. Elle croit que la paix civile se rétablirait bien vite si tous les Etats étrangers laissaient les Espagnols seuls, les uns en face des autres sur le sol de la patrie commune.

Ni renoncement, ni faiblesse

Telles sont, messieurs, les lignes directrices, les inspirations générales de notre politique. Le gouvernement français comme la France elle-même, souhaite avant tout la paix de l'Europe, dans le respect mutuel de toutes les dignités. Il est bien résolu à ne jamais laisser passer aucune occasion de favoriser le rapprochement nécessaire des nations et des peuples. Mais si la France désire passionnément l'entente avec tous les peuples, quel que soit leur régime, on aurait tort de voir dans cette volonté de paix un signe de renoncement ou de faiblesse. Le gouvernement est résolu à préserver en toutes circonstances le patrimoine de la France. Il restera le fidèle gardien de sa dignité et de sa grandeur.

La déclaration de M. Bonnet a été, à plusieurs reprises, vivement applaudie sur tous les bancs.

La Chambre adopte les crédits du ministère des Affaires étrangères.

Le budget de la marine marchande

La Chambre aborde la discussion du budget de la marine marchande, après avoir adopté un certain nombre d'articles de la loi de finances (Caisse de retraite des marins, etc.)

M. le chanoine Desgranges (Morbihan), M. Perrot (Finistère), parlent en faveur des marins et pêcheurs; MM. Geisz Doerfer (Côtes-du-Nord), Tristan (Morbihan), signalent l'insuffisance de nos constructions de bâtiments marchands.

M. Nader (Finistère) affirme que la décadence de la marine française est la conséquence de l'expérience du Front populaire.

L'intervention de M. de Chappedelaine

M. de Chappedelaine répond aux orateurs. Il déclare notamment qu'il interviendra auprès du ministre des Finances en faveur des familles des marins. Un grand débat spécial sera nécessaire pour examiner les questions qui visent la marine marchande. Dès aujourd'hui, le ministre se prononce en faveur du vote des marins. Il ajoute que les constructeurs pourront emprunter à bon compte trois milliards, que 100.000 tonnes au moins devront être mises en chantier, l'aide à l'armement sera poursuivie. L'aménagement de la loi de quarante heures sera réalisé d'accord entre les armateurs et les marins. Enfin, un programme important est en exécution pour assurer les relations de l'Algérie et de la métropole.

Les crédits de la marine marchande sont adoptés.

La séance est levée à 12 h. 25.

Le budget du ministère de la Santé publique

La séance est reprise à 15 h. 35, sous la présidence de M. Louis Rollin, vice-président. Au banc du gouvernement: M. Paul Reynaud, M. Marc Rucart.

La Chambre aborde la discussion du budget du ministère de la Santé publique.

M. Garchery, rapporteur, déclare que la commission des finances a fait toutes réserves sur le montant des crédits qui sont nettement insuffisants. Toutes les allocations devraient être relevées en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Le rapporteur demande ensuite qu'on lutte contre la mortalité infantile. Il expose un plan de construction qui se traduirait par un apport de 200.000 logements populaires.

M. Gallemin (Vosges) préconise une politique de natalité.

M. Brachard (Aube) parle en faveur des débiteurs de bonne foi qui ayant fait construire, grâce à la loi Loucheur, de petites maisons, n'ont pu payer les intérêts et rembourser les prêts dans les délais prévus par suite du chômage.

L'orateur s'inquiète de l'avenir du logement populaire.

M. Pitois (Marne) signale la charge pour les familles paysannes de l'élévation du prix du pain; l'Office du blé perd deux milliards pour résorber les excédents en exportant ou dénaturant le blé; il vaudrait mieux le distribuer aux nécessiteux et aux familles nombreuses sous forme de pain.

Le vaccin antidiphtérique est-il dangereux ?

M. Philippe Henriot déclare ensuite que la nocivité du vaccin antidiphtérique risque d'infecter héréditairement les familles. Plusieurs docteurs ont commencé une campagne contre ce produit d'Etat et la vaccination obligatoire n'a pas empêché des épidémies dans diverses régions. L'orateur demande l'abrogation d'une loi, votée en 1936, « et qui a déjà fait trop de deuils ».

M. Piard cite le cas d'une commune où, sur 10.000 enfants vaccinés, 30 furent intoxiqués.

M. Becquart (Nord) parle ensuite en faveur des familles nombreuses.

M. Rucart, ministre de la Santé publique, reconnaît que les crédits mis à la disposition sont en effet insuffisants.

Il regrette de n'avoir pas été prévenu par M. Philippe Henriot de son intervention au sujet de la vaccination antidiphtérique obligatoire. Il rappelle que l'Académie de Médecine fut unanime à réclamer la vaccination obligatoire et qu'à Paris le nombre des cas mortels est tombé de 310 en 1926 à 87 en 1937.

30 millions supplémentaires sont mis à la disposition des hôpitaux. Les crédits du ministère de la Santé publique sont écoulés.

La proposition de MM. Valhière et Jammy-Schmidt tendant à permettre à la Chambre de tenir séance le mercredi 21 décembre pour la discussion du projet de loi portant fixation du budget de l'exercice 1939, est adoptée sans débat.

La séance est suspendue à 19 h. 50 jusqu'à 22 h.

Le budget des Travaux publics reprendra ce matin

La séance est reprise à 22 h. 05, sous la présidence de M. Ducos, vice-président. Au banc du gouvernement, M. de Monzie. La Chambre aborde la discussion du budget du ministère des Travaux publics.

M. Beaugnitte (Meuse) demande au ministre de hâter l'exécution du plan Marquet en ce qui concerne les routes stratégiques. Actuellement, une division allemande mettrait 4 heures pour faire 100 km. ; une division française en mettrait 22.

La suite de la discussion a été renvoyée à ce matin à 9 h. 30.

La séance a été levée à minuit.

L'amitié franco-anglaise

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le député travailliste lui a alors demandé si le gouvernement britannique appuyait la déclaration du gouvernement français à l'Italie et s'il informerait le chef du gouvernement italien de cet appui lors des prochaines conversations de Rome.

M. Chamberlain a répondu : « Ainsi que je l'ai dit le 14 décembre, toute action contraire aux stipulations de l'accord anglo-italien du 16 avril serait naturellement considérée come une question motivant une très sérieuse inquiétude pour le gouvernement britannique, mais j'ai aussi déclaré que le gouvernement britannique ne pouvait pas considérer qu'une telle action soit du domaine des possibilités. »

Ce serait commettre une erreur tragique que de prendre notre amour de la paix et notre aptitude au compromis pour de la faiblesse

M. Chamberlain exprime ensuite le désir de l'Angleterre de vivre en bonne amitié avec l'Allemagne, mais constate que l'expression de ce désir n'est pas suffisant : « Il faut être deux pour faire un accord comme pour faire une guerre, et j'attends toujours un signe de ceux qui parlent au nom du peuple allemand indiquant qu'ils partagent ce désir et sont prêts à apporter à la paix une contribution qui leur rendrait service autant qu'à nous. » (Acclamations).

M. Chamberlain réaffirme son désir de discuter la question d'une limitation générale des armements mais tant que les autres nations continueront de réarmer, l'Angleterre sera tenue de faire de même, « ce serait commettre une erreur tragique, ajoute-t-il, que de prendre notre amour de la paix et notre aptitude au compromis pour de la faiblesse. »

Il conclut :

« Même si nous devions finalement échouer, je dirais toujours que nous avons eu raison de tenter ce que nous avons tenté, parce que la seule autre solution possible était la guerre. Or, je ne prendrais pas une responsabilité aussi terrible, à moins que nous n'y soyons contraints par la folie des autres. » (Longues acclamations de la majorité.)

L'Angleterre ne songe pas à céder à l'Italie des territoires coloniaux

Interrogé encore par le lieutenant commander Fletcher, travailliste, sur les prochains entretiens anglo-italiens, le Premier anglais a déclaré :

« Je suis heureux d'avoir l'occasion de démentir catégoriquement les bruits qui courent dans certains milieux selon lesquels le gouvernement de Sa Majesté envisage la cession de territoires coloniaux au gouvernement italien. Aucune suggestion de ce genre n'a été faite par le gouvernement italien. »

Le statut du canal de Suez ne peut être modifié sans le consentement des parties intéressées, déclare M. Chamberlain

Londres, 19 décembre. — Le premier ministre, répondant par l'affirmative à une question du député travailliste Arthur Henderson, a déclaré « que le statut du canal de Suez ne pouvait pas être modifié sans le consentement des parties signataires de la convention de 1888. » M. Chamberlain a rappelé que l'accord anglo-italien du 16 avril dernier spécifiait le respect de cette convention

La situation politique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

M. Schmidt souligne ensuite « que les producteurs ne feront appel au marché des capitaux que lorsque les débouchés intérieurs ou extérieurs s'élargiront et qu'une telle éventualité ne pourra devenir que si la hausse des prix, qui paraît devoir se poursuivre encore, ne vient pas diminuer la capacité d'achat de la population ».

Le rapporteur évalue à 39 milliards 200 millions les dépenses qui devront être couvertes en 1939 au moyen de ressources extraordinaires.

Revenant à la hausse des prix, il déclare « qu'on ne peut y mettre obstacle que par une organisation rationelle de la production, par un rétablissement de la balance commerciale, par la mise en valeur de l'empire colonial. Dès que le pays aura son budget, il appartiendra au gouvernement d'y songer et de proposer un programme de renovation française et républicaine ».

Une demande de dissolution du Parti communiste est introduite devant le Tribunal civil de la Seine par l'Association de défense de la nation

L'Association de défense de la nation a tenu, lundi après-midi, une réunion d'information, au cours de laquelle M. Navarre, secrétaire général, a annoncé à la presse que le Conseil d'administration avait décidé d'introduire devant le Tribunal civil de la Seine, une demande de dissolution du parti communiste français.

Après l'exposé de M. Navarre, M. Dommange, député de Paris, a souligné que des raisons impérieuses imposaient la dissolution du parti communiste, dont l'activité n'est qu'un attentat permanent contre la sécurité et la souveraineté de la France. »

Les principes d'économie de la Commission sénatoriale des finances

Paris, 19 décembre. — La Commission sénatoriale des finances s'est réunie lundi après-midi, sous la présidence de M. Joseph Caillaux.

Avant d'aborder l'examen officieux des budgets de dépenses, M. Abel Gardey, rapporteur général, a demandé à la Commission de poser un certain nombre de principes directeurs, dont celui-ci : Elle continuera à rejeter les réductions ou augmentations indicatives constituant l'amorce de dépenses dont il est difficile de mesurer les répercussions financières. MM. Lebert, Provost Dumarchais, Dantu et Jean Philip, ont fait adopter ensuite les budgets de la justice, des services pénitentiaires, de la légion d'honneur et de l'éducation nationale. Un grand nombre de réductions ont été adoptées, conformément aux règles qui venaient d'être posées par M. Abel Gardey. Enfin, certains chapitres ont été réservés jusqu'à l'audition du garde des Sceaux et du ministre de l'Education nationale.

Les interpellations et discussions prochaines :

Retraite des vieux travailleurs ; État de notre armement ; Comptes de l'Exposition 1937.

Le groupe communiste a déposé une proposition de résolution, avec demande de discussion immédiate, invitant le gouvernement à faire voter une loi instituant la retraite des vieux travailleurs à partir du 1er janvier 1939.

L'assemblée reportera certainement toute discussion sur le fond à la session ordinaire de 1939.

Par ailleurs, M. des Isnards, député de Paris, a demandé à interpeller le président du Conseil, sur l'état de notre armement en général et de la D.C.A. en particulier, et le ministre de l'Air, sur l'effort accompli et à accomplir pour remettre l'aviation en état de remplir son rôle.

M. le docteur Cousin, député de Paris, a déposé avec demande de discussion immédiate, une proposition de résolution invitant le gouvernement à saisir dans le plus bref délai la commission des finances d'un projet de règlement définitif des comptes de l'exposition de 1937 pour en tirer les conclusions nécessaires.

Un démenti de M. Flandin

Paris, 19 décembre. — Un journal du matin ayant annoncé que M. P.-E. Flandin, étant ministre des Affaires étrangères, aurait repoussé l'alliance yougoslave que lui offrait M. Stoyadinovitch, ce qui aurait obligé celui-ci à se rapprocher de l'Allemagne et de l'Italie, M. P.-E. Flandin, interrogé, déclare « que cette information est dénuée de tout fondement. »

Sur la proposition du docteur Schacht M. Chamberlain aurait accepté de rencontrer en Italie le maréchal Gœring

Londres, 19 décembre. — Un rédacteur du « Daily Herald » annonce que le maréchal Gœring se rendra en Italie le mois prochain pour rencontrer M. Chamberlain et lord Halifax.

Cette rencontre a été ménagée par le docteur Schacht, président de la Reichsbank, lors de son séjour à Londres la semaine dernière. « Il avait été décidé que le maréchal Gœring viendrait à Londres le mois dernier, rappelle ce rédacteur, qui ajoute que le maréchal tient beaucoup à avoir une nouvelle entrevue avec M. Chamberlain.

Mais la révolte de l'opinion publique, ici, en présence des nouvelles persécutions juives en Allemagne, rendit ce voyage impossible. Toutefois, lorsque le voyage du premier ministre en Italie fut annoncé, Gœring pensa qu'il serait possible de le rencontrer sur ce que l'Allemagne considère être « territoire neutre. »

On obtint la permission de M. Mussolini et on confia au docteur Schacht la tâche de faire la proposition à Londres. M. Chamberlain a accepté et la rencontre aura lieu peut-être à Rome, mais plus probablement à Rocca Della Caminate, maison de campagne de M. Mussolini. C'est le seul succès remporté par le docteur Schacht à Londres.

La police suisse découvre une vaste organisation d'espionnage dirigée contre la France et ayant à sa tête une danseuse italienne

NEUF ARRESTATIONS ONT ÉTÉ OPERÉES

Genève, 19 décembre. — L'Agence télégraphique suisse annonce que neuf arrestations viennent d'être opérées à la douane de Moillesullaz, près d'Annemasse, par des inspecteurs de la police fédérale suisse.

Il s'agirait, ajoute l'agence, de personnes qui faisaient, dans la région de Grenoble, de l'espionnage au détriment de la France et au profit d'une grande puissance et dont les agissements étaient surveillés depuis plusieurs mois par la police suisse.

Des perquisitions ont été opérées chez toutes les personnes appréhendées et des documents, correspondance et quantité d'autres papiers ont été saisis. Une ancienne danseuse, Virginia Capt, née Rata, d'origine italienne, connue à Genève, paraît être à la tête de l'organisation et un comparse, ont été écroués à la prison de Saint-Antoine à Genève.

Une loi visant les juifs va être promulguée en Hongrie

Le cardinal Seredi déclare que la solution du problème doit être cherchée dans une compréhension mutuelle plutôt que par la contrainte

Budapest, 19 décembre. — Une nouvelle loi va réduire la proportion des Juifs dans les occupations intellectuelles (presse, théâtre, etc. de 20 à 27 %. Dans la vie économique, cette proportion variera entre 7 et 20 %.

Il est à noter que dans un discours prononcé dimanche à Budapest devant un public de choix, le cardinal Seredi, prince-primat de Hongrie, a déclaré notamment : « En Europe centrale, carrefour des races et des religions, les petites nations doivent compter avec la situation donnée et doivent s'abstenir dans leur propre intérêt de toute contrainte pleine de risques et chercher plutôt la compréhension mutuelle. Nous, Hongrois, nous devons demeurer fidèles au principe national de Saint-Etienne qui n'est pas basé sur la race mais sur une conception chrétienne et hongroise. »

D'autre part, les nationaux-socialistes se déclarent dès à présent mécontents de la nouvelle loi et réclament la formule raciale et intégrale des lois antijuives.

A Nantes, une femme tue son mari et tente de faire croire à un suicide

Nantes, 19 décembre. — A Champigne, Mme Yvonne Bureau, 30 ans, a tué son mari d'un coup de fusil, pendant son sommeil. M. Bureau se proposait de quitter sa femme et ses enfants, âgés de dix mois à dix ans. Informée de ces projets, sa femme résolut alors de se venger.

Pour détourner les soupçons, elle avait disposé dans le lit le fusil de son mari et lié avec un lacet de soulier la gâchette de l'arme au poignet de ce dernier. C'est après bien des réticences qu'elle se décida à avouer son crime.

Un train télescope une automobile, dans l'Ohio

Port Olinton (Ohio), 19 décembre. — Un train a télescopé une automobile à un passage à niveau.

Cinq personnes ont été tuées et six grièvement blessées.

Les corps des victimes et les débris de la voiture ont été entraînés sur plus de 150 mètres.

L'un des trois avions anglais détenteurs du record de distance est en panne dans le désert australien

Londres, 19 décembre. — On mande de Darwin (Australie) qu'un des trois avions qui réussirent, il y a deux mois, la liaison Egypte-Port Darwin, se trouve en panne près de Collier Bay (Australie-occidentale). L'équipage est ravitaillé par des avions par parachutes lestés. Il attend une expédition de secours, laquelle, ayant à parcourir une centaine de kilomètres, arrive à chameau.

Une reconstitution de l'attentat à l'ambassade d'Allemagne

Paris, 19 décembre. — M. Tesniere, juge d'instruction, a procédé lundi après-midi, à un nouvel interrogatoire du jeune Herschel Gruntzpan, le meurtrier de M. Von Rath.

Il a confronté celui-ci en présence de ses avocats, avec le personnel qui se trouvait à l'ambassade d'Allemagne au moment du drame et notamment avec l'huissier qui l'introduisit dans le bureau et les agents qui procédèrent à l'arrestation.

M. Tesnière a effectué dans son cabinet une sorte de reconstitution du crime. Mes de Moro Giafferi, Henry Torrès, Weil, Goudchaux et Doubossarski, assistaient à l'opération.

Le 1er janvier à la préfecture

La Préfecture nous communique :

Il n'y aura pas de réception le 1er janvier à la Préfecture.

Par ailleurs afin d'alléger le plus possible la tâche du personnel des postes, le Préfet prie les personnes qui auraient l'intention de lui envoyer leur carte de visite de vouloir bien s'en abstenir. Il les en remercie.

DERNIERE HEURE

M. André MARTY, communiste, ne pourra siéger à la Commission de l'armée

Le groupe communiste de la Chambre ayant désigné M. André Marty pour faire partie de la Commission de l'armée, M. Louis Aubert, député radical indépendant de la Vendée, a formulé à la ratification de cette désignation, une opposition pour laquelle il a recueilli les cinquante signatures réglementaires nécessaires.

M. Louis Aubert a fait cette opposition en raison du rôle joué par le député pour l'organisation du recrutement des volontaires français dans les milices internationales qui ont combattu en Espagne.

Les bureaux des groupes devront se réunir et désigner un autre membre du groupe communiste que M. André Marty. Il est probable qu'ils se mettront d'accord pour attribuer à M. Mouton le siège laissé vacant récemment par la démission de celui-ci.

Un manifeste du Parti radical-socialiste

Paris, 19 décembre. — Le Parti radical-socialiste vient de faire afficher un texte de propagande intitulé : « Assez de démagogie, la vérité » déclarant notamment : Consens au sacrifice nécessaire pour éviter la faillite de l'Etat qui ruinerait nos familles, nos métiers, nos libertés nationales. De l'étranger, amis et adversaires nous observent : leur attitude dépend de nos actes. A l'ordre de mobilisation tu as répondu « présent », tu acceptais hier de sacrifier ta vie. Refuseras-tu aujourd'hui ta part d'impôt et de travail ? »

Le bureau de la Fédération socialiste de la Seine démissionne

Paris, 19 décembre. — Le bureau de la Fédération socialiste de la Seine a décidé de démissionner, à la suite du vote émis par les sections de la Fédération concernant la politique extérieure.

Le maréchal Gœring présidera-t-il à Berlin une réunion du Comité intergouvernemental pour l'émigration des juifs ?

Berlin, 19 décembre. — Une réunion du comité intergouvernemental d'Evian pour l'émigration des Juifs est prévue sous peu, à Berlin, en présence de représentants du IIIe Reich et d'experts financiers juifs. Il n'est pas exclu que le maréchal Gœring assume la présidence de cette réunion, qui pourrait avoir lieu au début du mois de janvier.

Le communiqué publié lundi à Berlin sur la visite récente du docteur Schacht à Londres fait, d'ailleurs, allusion à cette prochaine réunion.

DEUX TRAINS SE TAMPONNENT AU BRÉSIL

Trente-cinq morts

Rio de Janeiro, 19 décembre. — Un très grave accident de chemin de fer s'est produit dans l'Etat de Minas Geraes, entre les gares de Sito et de Scaoeyres. Deux trains se sont tamponnés. On compte 35 morts et une centaine de blessés.

Une auto prend feu à la suite d'une collision près d'Hirson

Deux des occupants périssent carbonisés

Charleville, 19 décembre. — Un grave accident s'est produit la nuit dernière, sur la route nationale de Charleville à Hirson. Sur le territoire de la commune d'Harcy, à un tournant, une voiture allant dans la direction d'Hirson et conduite par M. Pierre Martinet, gérant d'une maison d'alimentation à Mauberfontaine, s'est jetée contre une autre automobile allant en sens inverse. Celle-ci transportait trois voyageurs venant de Charleroi et se rendant à Vitry-le-François où ils habitent : Il s'agit de MM. Joseph, directeur d'une entreprise de batellerie ; Pierre de Paep, chef de chantier et Gilbert Roussel, ouvrier, les deux premiers de nationalité belge, le troisième français.

La seconde voiture a pris feu. M. de Paep, qui occupait une place à l'arrière, a pu sortir sain et sauf, mais le conducteur, M. Dupuis et M. Roussel, qui se trouvait près de lui, n'ont pu se sauver et, ont péri carbonisés. M. Pierre Bertaux d'Etalle, qui se trouvait dans la voiture de M. Martinet, a été légèrement blessé.

LA GUERRE D'ESPAGNE

La Confédération nationale des anciens combattants français lance un appel aux deux parties pour une trêve de Noël.

Paris, 19 décembre. — La Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre communique le texte d'une note qu'elle adresse aux deux belligérants d'Espagne pour les convier à une trêve pour la Noël afin que leurs soldats puissent participer à la célébration de l'apaisement universel.

...mais il y a peu de chance qu'il soit entendu

Saragosse, 19 décembre. — On affirme au quartier nationaliste que l'idée d'une suspension des hostilités pour les fêtes de Noël et du jour de l'An n'a aucune chance de succès. On croit, en effet, qu'une trêve de ce genre serait mise à profit par l'adversaire pour renforcer sa défense et rendre moins efficace la prochaine attaque nationaliste que le mauvais temps seul arrêterait.

Dernières Nouvelles Sportives

CATCH AS CATCH CAN

Miquet bat Bronowicz

Paris, 19 décembre. — Voici les résultats de la soirée à Wagram : Lageat (France) et Huard (France), font match nul ; René Bukowac (France) bat Dick Perron (Canada) aux points ; Mique Brendel (Hongrie) bat Mak Hoesley (Amérique), en 8' 3", par une tirade des bras suivie d'un enfourchement; Jim Atlas (Grèce) bat Fred Ebert (Allemagne) en 1' 8", par une planchette japonaise.

Miquet (France) bat Frank Bronowicz (Etats-Unis), par deux manches à une.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 19 décembre.

Importations : 3.872 balles; Américain : baisse 1; Brésilien : baisse 1; Egyptien : sakellaridis, baisse 8; upper, baisse 6; gins, baisse 8.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ..	8.44	8.47	8.06	8.73
Janvier	8.37	8.41	8.24	8.30
Février	—.—	—.—	8.22	8.28
Mars	8.34	8.38	8.21	8.27
Avril	—.—	—.—	8.10	8.17
Mai	8.15	8.20	8.00	8.10
Juin	—.—	—.—	7.86	7.93
Juillet	7.86	7.92	7.72	7.82
Août	—.—	—.—	7.63	7.71
Septembre ..	—.—	—.—	7.54	7.64
Octobre	7.56	7.64	7.46	7.55
Novembre	—.—	—.—	7.47	7.56
Décembre	7.60	7.68	7.48	7.58

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique : nulles ; aux ports du Golfe : 14.000 ; aux ports du Pacifique : 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne: 3.000 ; France et Continent : 11.000 ; Japon et Chine : 6.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 177.51; sur Bruxelles, 27.765; Esc. hors Banque, 1; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 263 5/8; Cab. Transf., 467 3/4; Sur Bruxelles, 1684 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 265; à terme sur janvier, 186-87; mars, 196-97, mai, 201-02; juillet, 204-05; septembre 207-09; novembre, 212; décembre, incoté. Ventes: 12.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 19 décembre. — De nouveau les perspectives favorables industrielles et commerciales encouragent le marché qui était aussi aidé par les perspectives de grosses dépenses par le gouvernement pour les armements. Néanmoins les boursiers se montraient prudents et une réaction générale fit suite à une hausse sensible, en clôture, la cote accusait en général des pertes allant jusqu'à un dollar après un échange de 1.110.000 titres.

Après une ouverture active et ferme, les hausses atteignaient parfois deux points avec les valeurs d'aviation, aciéries, automobiles. Les affaires devenaient plus calmes sur des prises de bénéfices et des ventes pour la taxation pendant le reste de la matinée, les fluctuations étaient nerveuses mais à midi, la majorité des valeurs étaient en légère hausse, celles d'aviation et les métallurgiques étant particulièrement bien orientées.

La tendance était moins bonne dans l'après-midi, et les mouvements étaient de tractions des deux côtés, les valeurs d'aviation et métallurgiques étaient relativement toujours bien achalandées ainsi que les métaux. Les ferroviaires étaient moins soutenues, pendant que les outils agricoles étaient plutôt à la baisse. Les valeurs d'aviation quoique au-dessous de leurs meilleurs niveaux, faisaient preuve de résistance à la baisse, mais ailleurs, les cours fléchissaient calmement et la clôture était moins soutenue.

Les transactions portèrent sur 849 émissions dont 453 en baisse, 202 en hausse et 134 sans changement.

Voici quelques cours de clôture:

Anaconda, 33 7/8; Canadian Pacific, 5 5/8; General Electric, 42 3/4; General Motors, 48 3/4; Radio Corporation, 7 1/2; Standard Oil New-Jersey, 51; U.S. Steel, 65 1/4.

LE MONDE DU TRAVAIL

Après les grèves du Havre

Rouen, 19 décembre. — M. Gravin, juge d'instruction, a remis en liberté M. Checeville, secrétaire général du syndicat des agents du service général à bord, qui avait été écroué pour excitation à la grève générale.

M. Lajoie, secrétaire adjoint, a été aussi remis en liberté. Quant à M. Torracinta, ancien secrétaire général du syndicat des marins, qui avait favorisé la fuite de M. Checeville, en emmenant dans son auto, il sera jugé très prochainement pour rébellion à agents.

Après l'essai de grève générale

Les sanctions à l'arsenal de Toulon

Toulon, 19 décembre. — Le préfet maritime a décidé de montrer la plus grande indulgence à l'égard des ouvriers des arsenaux, qui ont fait grève le 30 novembre. Il a pris cependant un certain nombre de sanctions.

Douze ouvriers seront traduits devant le conseil d'enquête, qui proposera au ministre une sanction et, éventuellement le congédiement. Un ouvrier sera puni d'une réduction définitive de salaire horaire de dix centimes; 28 ouvriers seront mis à pied pour une durée de deux à sept jours : 386 ouvriers subiront une réduction temporaire de leur salaire horaire de dix centimes pour une durée allant de six semaines à trois mois. Des chefs d'équipe se